



N°2013.504.CP

Signée le	08/04/13
Date d'envoi en Préfecture	09/04/13
Identifiant Acte	A033-223300013-20130408-131843-DE-1-1_0
Date de Publication au RAAD	10/04/13

COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 8 avril 2013

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : M. Jean-Pierre BAILLE, M. Jean-Jacques BENOIT, M. José BLUTEAU, M. Philippe CARREYRE, M. Bernard CASTAGNET, M. Jacques CHAUVET, M. Yves d'AMECOURT, M. Jean-Marie DARMIAN, M. Jean DARREMONT, M. Alain DAVID, Madame Isabelle DEXPERT, M. Michel DUCHENE, M. Bernard DUSSAUT, M. Bernard FATH, M. Jacques FERGEAU, M. Michel FROUIN, M. Christian GAUBERT, M. Hervé GILLE, M. Jean-Luc GLEYZE, M. Michel HILAIRE, Mme Martine JARDINE, Mme Anne-Marie KEISER, M. Serge LAMAISON, M. Alain LEVEAU, M. Xavier LORIAUD, M. Philippe MADRELLE, M. Francis MAGENTIES, M. Alain MAROIS, M. Guy MARTY, M. Jacques MAUGEIN, M. Christian MUR, M. Jean-Jacques PARIS, M. Robert PROVAIN, M. Alain RENARD, M. Jacques RESPAUD, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre YERLES

Excusés : Madame Christine BOST, M. Philippe DORTHE, M. Sébastien HOURNAU, M. Daniel JAULT, Mme Edith MONCOUCUT, M. Vincent NUCHY, M. Gilles SAVARY, M. Jean TOUZEAU, M. Dominique VINCENT

Affaire délibérée : Commune de FALEYRAS, vente à EASY MONNERET du circuit automobile de FALEYRAS

CDR : DP - SPI
 Vice-présidence : Patrimoine Départemental, Ports, Hébergement, Moyens et Services
 Commission : N°23 - Patrimoine départemental - Ports départementaux - Hébergement et moyens des services
 N°chrono : 238

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
 COMMISSION PERMANENTE**

Réunion du 8 avril 2013

-.-.-.-

Commune de FALEYRAS, vente à EASY MONNERET du circuit automobile de FALEYRAS

-.-.-.-

Mesdames, Messieurs,

Par acte du 24 janvier 1997, le Département s'est rendu propriétaire du circuit automobile de FALEYRAS implanté sur les parcelles répertoriées comme suit au Cadastre de la commune de FALEYRAS :

Section	N° de parcelle	Lieu dit Cadastral	Surface Cadastrale
A	1077	BOIS DE MARCHAND	1000.00
A	1078	BOIS DE MARCHAND	8520.00
A	1079	BOIS DE MARCHAND	1060.00
A	1080	BOIS DE MARCHAND	2390.00
A	1081	BOIS DE MARCHAND	5231.00
A	1082	BOIS DE MARCHAND	7417.00
A	1083	BOIS DE MARCHAND	2520.00
A	1084	BOIS DE MARCHAND	7870.00
A	1085	BOIS DE MARCHAND	3500.00
A	1086	BOIS DE MARCHAND	1050.00
A	1087	BOIS DE MARCHAND	4525.00
A	1088	BOIS DE MARCHAND	20770.00
A	1089	BOIS DE MARCHAND	6384.00
A	1090	BOIS DE MARCHAND	3783.00
A	1091	BOIS DE MARCHAND	3512.00
A	1092	BOIS DE MARCHAND	6142.00
A	1094	BOIS DE MARCHAND	4760.00
A	1107	BOIS DE MARCHAND	4360.00
A	1143	BOIS DE MARCHAND	210.00
A	1148	BOIS DE MARCHAND	4522.00
A	1149	BOIS DE MARCHAND	22171.00
A	1150	BOIS DE MARCHAND	88068.00
A	1151	BOIS DE MARCHAND	24270.00
A	1153	BOIS DE MARCHAND	700.00
A	1157	BOIS DE MARCHAND	2695.00
A	1176	BOIS DE MARCHAND	7670.00
A	1520	BOIS DE MARCHAND	667.00
A	634	LA LAGUNE	2760.00
A	635	LA LAGUNE	820.00
			249344.00

Il est précisé que ce site, déclassé du domaine public départemental par délibération de la Commission Permanente du 13 juillet 2012, est mis à disposition de l'Association de Sports Automobile du Circuit de Faleyras (ASA CAF).

Par délibération de la Commission Permanente n° 2012-2024-CP vous avez été informé de l'acte de candidature à l'acquisition de la société EASY MONNERET MONNERET – FORMATION. Vous avez alors approuvé la suspension de la décision de mise en vente aux enchères décidée par la délibération de la Commission Permanente du 13 juillet 2012 pour permettre l'étude de cette proposition. Il convenait de savoir si le montant proposé serait suffisamment proche de l'estimation du bien par France Domaine.

La société EASY MONNERET-MONNERET Formation Sud, qui souhaiterait faire perdurer ce circuit automobile en y créant une école de formation Moto-Scooter tout en associant l'activité de l'ASA CAF, organisatrice de manifestations sportives, s'en est portée acquéreur au prix de 280 000 € .

La Société EASY MONNERET MONNERET Formation Sud réalisera des aménagements nécessaires et conformes à son activité et veillera à la mise aux normes et à la sécurité des infrastructures et équipements. L'objectif de pérenniser, de dynamiser ce circuit, de développer des actions de formation dans le domaine de la sécurité routière des usagers des deux roues et de concourir à la création d'emploi dans l'intérêt économique de ce secteur correspond donc tout à fait aux conditions de vente du Département.

Par avis n° 2012-163V3155, France Domaine, dûment consulté en vertu de la Loi du 8 février 1995, a évalué la valeur vénale de cet ensemble immobilier à 293 200 € précisant qu'une transaction sur la base 280 000 € entre dans la marge de 10 % est retenue.

La société EASY MONNERET-MONNERET Formation Sud, en tant qu'acquéreur, prendra en charge les frais d'acte à intervenir et tous les frais annexes.

En conséquence, la présente délibération consiste à:

- décider la cession du circuit automobile de FALEYRAS composé des parcelles départementale susdécrites, à la société EASY MONNERET-MONNERET Formation Sud, au prix de 280 000 € (opération P031O002 imputation 775//0202),
- accepter le règlement des frais de diagnostics obligatoires dont est redevable le Département, vendeur, liés à cette opération immobilière (de l'ordre de 1 800 €),
- autoriser Monsieur le Président du Conseil Général à signer le sous-seing privé, l'acte à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.


Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

DECISION

Les propositions de Monsieur le Président du Conseil Général sont adoptées.

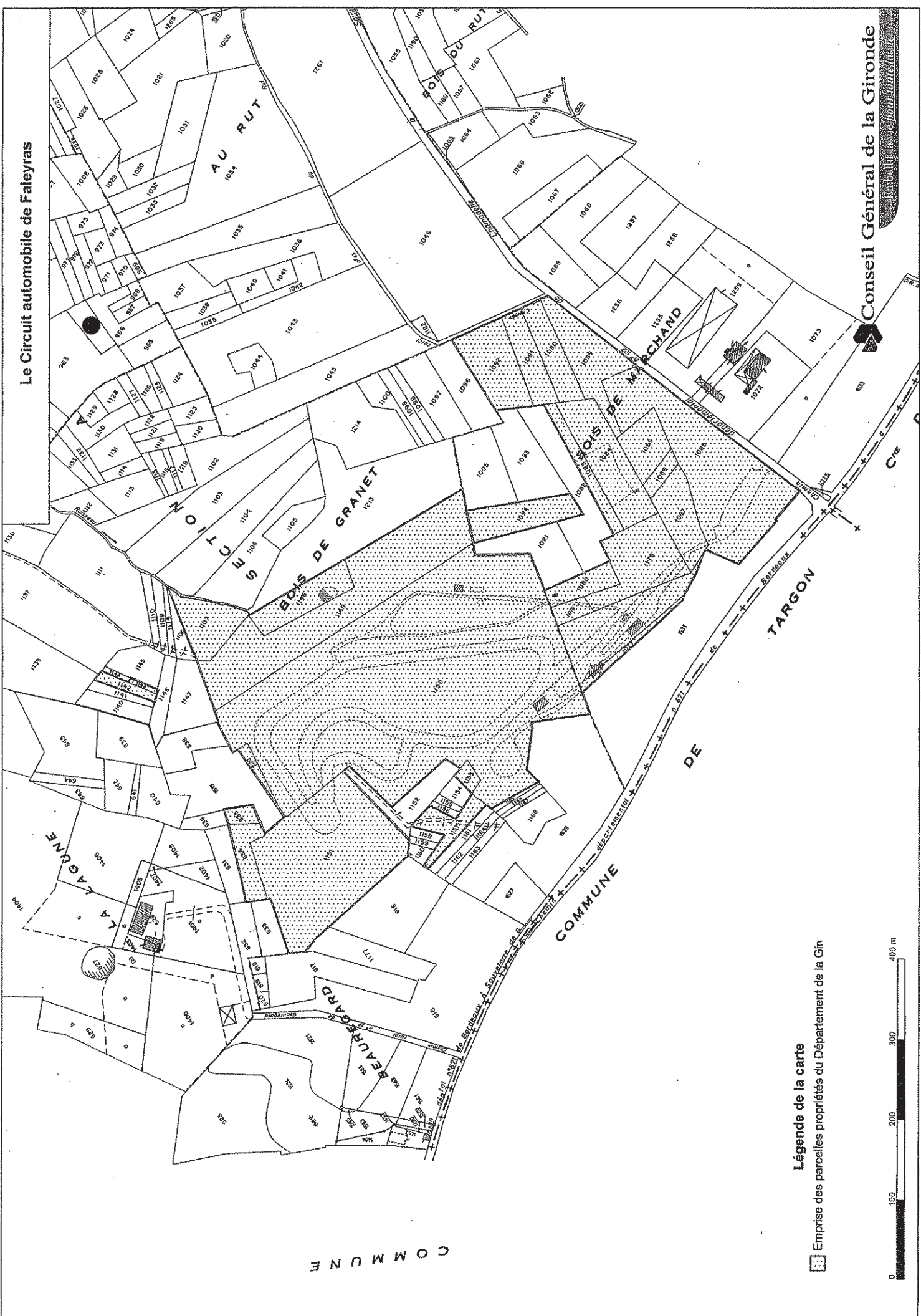
Fait et délibéré en l'Hôtel du Département à Bordeaux, le 8 avril 2013.

Le Président du Conseil Général,



Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde
Conseiller Général du
Canton de Carbon-Blanc

Le Circuit automobile de Faleyras



Légende de la carte

Emprise des parcelles propriétés du Département de la Gir

Conseil Général de la Gironde

